

LA METROPOLE DE LYON ENGAGEMENT SUR DE NOUVEAUX PRINCIPES DU SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

En 2019, la Métropole de Lyon s'engageait sur 5 principes du Socle européen des droits sociaux. Un engagement qui consacrait ses nombreuses compétences sociales, et sa volonté de participer, aux côtés de l'Union européenne, à l'établissement d'une Europe plus sociale. L'année 2020, marquée par une crise sanitaire inédite, suivie de lourdes conséquences économiques et sociales montre la pertinence et la nécessité d'agir dans ce domaine. C'est le sens du projet du nouvel exécutif élu à la tête de la Métropole en juin 2020, qui allie transition environnementale et justice sociale. Les engagements présentés aujourd'hui ont un double objectif : réaffirmer les engagements pris en 2019 par la Métropole de Lyon, en les réinterrogeant à la lumière de la crise sanitaire actuelle ; mais aussi aller plus loin dans ses engagements, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants. À l'aune de la présentation par la Commission européenne de son plan d'actions pour la mise en œuvre du Socle, la Métropole souhaite rappeler le rôle qu'elle joue déjà et souhaite jouer demain. Cela dans le but de créer un territoire d'équilibre, d'égalité, de lien social entre les habitants, et de respect de l'environnement. Pour y parvenir, une gouvernance innovante est essentielle, avoir une stratégie globale tout en laissant la place qui lui revient à la proximité. C'est là l'objet même de notre Pacte de cohérence métropolitain noué avec les 59 communes du territoire, qui guidera chacun de nos engagements.

RAPPEL DES ENGAGEMENTS EN 2019 et PERSPECTIVES

Principe N°4 : « Soutien actif à l'emploi »

La Métropole s'était engagée à soutenir l'emploi local et les personnes les plus éloignées du marché du travail, à travers sa démarche la « Charte des 1000 » entreprises d'ici à 2020. C'est aujourd'hui un premier succès avec 1071 entreprises mobilisées en faveur de l'insertion et plus de 2500 personnes employées. Cette démarche partenariale va se poursuivre, à travers les filières stratégiques prioritaires pour le territoire (numérique, Service à la personne, industrie et transition écologique) pour définir un plan d'actions partagé permettant de travailler à l'attractivité des métiers dans ces filières, construire des parcours de formation, et animer un réseau d'employeurs du secteur. La charte doit aller plus loin en offrant à toutes les entreprises, notamment les PME qui constituent la principale source d'emplois, les outils et la capacité à recruter « plus inclusif », dans la durée. Elle agit déjà en matière sociale, d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi de tous. Cette démarche a vocation à se renforcer en allant vers un véritable label des entreprises inclusives. Par ailleurs, la Métropole continuera son soutien actif à l'emploi en mobilisant sa future subvention globale FSE+ qui reste un levier financier incontournable à sa politique d'insertion.

Principe N°2 « Égalité entre les hommes et les femmes »

Face aux inégalités entre les femmes et les hommes, que ce soit au niveau sociétal ou professionnel, la Métropole de Lyon a engagé un projet volontariste pour développer une culture commune de l'égalité au sein de ses services. Avec des moyens humains dédiés et identifiés et un plan d'actions soutenu par le FSE, la Métropole a conduit depuis début 2019 une action forte pour résorber les écarts en matière de rémunération, de déroulement de carrière, de recrutement, de lutte contre les agissements sexistes, et de meilleure conciliation des temps pour tous les agents. Cela s'est traduit par des séances de sensibilisation auprès des managers d'équipes, des enquêtes auprès des agents. Et afin de matérialiser l'engagement de la collectivité, la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale a été signée fin 2019. La Métropole souhaite aujourd'hui aller au-delà de sa politique RH et investir l'ensemble des politiques publiques.

Principe N°9 « Équilibre entre vie professionnelle et vie privée »

Toujours dans sa politique volontariste de développer une culture commune d'égalité entre les femmes et les hommes et d'équilibre des temps de vie de ses agents, La Métropole de Lyon a lancé l'expérimentation du télétravail dès 2019 pour 170 agents (30% d'hommes et 70% de femmes). La crise sanitaire et les mesures gouvernementales associées ont précipité la mise en œuvre de la seconde phase du télétravail : environ 3 000 agents ont télétravaillé pendant le 1er confinement (mars-mai) et près de 1 400 pendant le 2ème (octobre-décembre). Parallèlement, toujours dans la perspective d'améliorer les conditions de travail et favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et familiale, la Métropole de Lyon investit depuis 2019 dans un service de conciergerie (services administratifs, alimentation, vie quotidienne) qui bénéficie aujourd'hui à près de 1 800 agents pour plus de 75% de femmes.

Principe N°11 « accueil de l'enfance et aide à l'enfance »

En 2019, la Métropole de Lyon s'engageait à renforcer le soutien aux parents d'enfants pris en charge par l'aide sociale, et à lutter contre les phénomènes d'isolement et d'exclusion. En 2020, face à la recrudescence des problématiques au sein des foyers familiaux et notamment avec les mesures de confinement liées à la crise sanitaire, La Métropole a souhaité renforcer l'accompagnement au domicile des familles fragilisées, via un soutien aux parents dans leur rôle éducatif, où ceux-ci sont pleinement impliqués. La Métropole investira 850 000 euros sur les 5 prochaines années dans ce dispositif d'intervention. Cette mesure s'inscrit pleinement dans les nouvelles priorités du FSE+ 2021-2027 que la Métropole souhaite mobiliser.

Principe N°19 : « Logement, et assistance aux sans-abris »

En 2019 la Métropole s'engageait à maintenir un haut niveau de construction de logement ce qu'elle a fait avec 7 276 chantiers lancés dont 4 215 de logements sociaux. La Métropole a également poursuivi sa démarche « Housing First » avec 437 bénéficiaires accompagnés, 50 personnes relogées ou en cours de relogement et 25 projets pilotes d'accompagnement social. La Métropole de Lyon s'engage aujourd'hui à déployer une stratégie de « Territoire accueillant et hospitalier » avec la volonté de résorber les squats et bidonvilles et mettre à l'abri les sans-abri, objectifs répondant aux nouvelles priorités du FSE+.

LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Principe N°3 : « égalité des chances »

L'égalité des chances est un principe transversal à l'ensemble des politiques publiques portées par notre Métropole de Lyon. La nomination dans le nouvel exécutif de Vice-président-es délégués à la lutte contre les discriminations, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'égalité des territoires affirme cet engagement fort pour 2020-2026. Les différentes stratégies élaborées, que ce soit dans le domaine du social, du développement économique, de l'insertion, du développement urbain, de la culture, du sport... visent à garantir l'égalité de traitement mais également l'égalité des chances pour les populations les plus précaires sur le territoire. Les plans d'actions déployés au sein de la politique RH (mission Diversité dédiée) et des politiques externes de la Métropole de Lyon suivent ce grand principe.

Principe N°14 : « Revenu minimum »

Avec 15 000 jeunes à très faibles ressources identifiés sur son territoire, la Métropole de Lyon souhaite expérimenter un nouveau dispositif permettant le versement d'une allocation pour les jeunes entre 18 et 25 ans. Cette expérimentation qui sera menée dès 2021 s'insère dans une stratégie globale en faveur de la jeunesse qui ne peut être efficace que dans une approche intégrée des politiques publiques. Pour la métropole, sortir les jeunes de la précarité est fondamental pour qu'ils puissent accéder à un logement, puis ensuite pouvoir s'inscrire dans un processus de recherche d'emploi ou de formation. La Métropole proposera des accompagnements innovants pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes en rupture avec les dispositifs actuels. L'objectif sera en effet de soutenir les jeunes qui n'ont accès à aucun dispositif d'aide et de favoriser le rattachement de ceux-ci aux dispositifs de droit commun. Cette nouvelle aide se veut adaptable en fonction de la situation des jeunes. Il s'agit de répondre au mieux aux besoins identifiés lors de la large concertation des jeunes et des professionnels agissant en leur direction. Une attention particulière sera portée aux jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance qui rencontrent plus de difficultés pour la formation, l'accès au logement et aux services de santé. Ces priorités s'appuieront sur les opportunités de financements nationaux et européens dédiés.

Principe N°16 : « soins de santé »

Bien que les soins de santé relèvent d'une compétence nationale et régionale en France, suite aux mesures de confinements en 2020 liées à la crise sanitaire et ses conséquences sur la vie quotidienne, économique et sociale, la Métropole de Lyon souhaite soutenir la prévention en santé mentale. Entre autres mesures, une subvention d'urgence de 60 000 euros a été accordée à une fondation qualifiée, pour apporter un soutien psychologique à des adultes, jeunes majeurs, étudiants en précarité, dans des communes défavorisées du territoire pendant trois mois.

Principe N°17 : « Inclusion des personnes handicapées »

Pour la Métropole de Lyon, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, si elle passe par l'accès à l'emploi, et l'égalité des conditions de travail, doit également être traitée par le logement. La Métropole s'engage à développer l'habitat inclusif, qui permet d'éviter l'isolement et propose une alternative à l'établissement. La collectivité suit déjà deux projets de colocation sur le territoire pour des personnes en situation de handicap mental et en 2021, elle statuera sur un dispositif de subvention aux porteurs de projets accompagnant les personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Le budget prévisionnel pour la période 2021-2024 s'élève à plus 2,8 millions d'euros. Dans ce cadre, la collectivité souhaite activer les fonds structurels européens (240 000 euros) comme levier financier à cette stratégie pour le financement d'un poste de chargé de mission Inclusion dédié.

Principe n°18 : « Soins de longue durée »

D'ici 2040, le nombre de personnes habitant dans la Métropole de plus de 60 ans augmentera de 30% et le nombre de plus de 85 ans doublera. 12 380 personnes en situation de handicap bénéficient désormais d'une aide sociale à domicile ou dans un établissement d'accueil. La Métropole de Lyon est chef de file de l'action sociale, médico-sociale, de la coordination gérontologique, ainsi que de la politique du handicap. Comme les autres territoires d'Europe, la Métropole de Lyon anticipe le vieillissement de sa population et a identifié des priorités pour garantir une offre de service de qualité pour les soins s'inscrivant dans la durée :

- La prévention de la perte d'autonomie, visant à retarder l'entrée dans la dépendance des personnes âgées et l'entrée dans un parcours de soins, fait l'objet d'une démarche dédiée au sein de la Métropole de Lyon avec une équipe-projet ayant en charge le développement d'outils innovants de prévention de la perte

d'autonomie (ex : application numérique sur la prévention de la dénutrition, visite virtuelle d'un appartement adapté, maison miniature adaptée...)

- L'accompagnement des aidants (160 000 sur le territoire) qui soutiennent leur proche confronté à la maladie, au handicap ou à la perte d'autonomie, est un axe fort de la Métropole. Aussi, La Métropole s'engage ainsi à développer des outils pour soutenir les « aidants ». À titre d'exemple, une subvention de 400 000 euros est apportée sur 2019-2022 à une structure pour l'animation d'un lieu d'accueil des aidants. Des financements complémentaires sont apportés chaque année pour mettre en place des formations, des ateliers et des événements.
- La revalorisation des métiers du Care, au-delà de la bonification des rémunérations au niveau national, par des campagnes de communication et l'accompagnement à la structuration du secteur qui rejoint le principe n°3 de soutien actif à l'emploi et plus spécifiquement la filière de l'Autonomie et du Grand Age. Cette stratégie est soutenue par le FSE.

Principe N°20 : « Accès aux services essentiels »

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Métropole s'est engagée, aux côtés de l'État, à faciliter l'accès aux services essentiels des personnes en grande précarité. Cet engagement en faveur des publics les plus précaires s'illustre au travers de 3 engagements forts :

D'abord le renouvellement de ses modalités d'action sociale. Cela passe par une façon de faire plus proactive envers les publics éloignés des institutions (maraudes avec des professionnels sociaux ; auprès des jeunes avec des problématiques psycho-sociales ; auprès des squats et bidonville). Les professionnels sociaux seront spécifiquement formés sur l'accompagnement des personnes en grande précarité, et nous expérimenterons des « accueils sans rendez-vous » pour mieux répondre aux urgences sociales.

Deuxièmement, pour faciliter l'accès aux services de première nécessité, la Métropole finance les accueils de jour et leur mise en réseau, les dispositifs d'accès à la santé, et l'ouverture d'un bain-douche dans l'une des communes du territoire. Elle a également décidé d'accorder la gratuité des transports en commun aux plus précaires.

Enfin, pour lutter contre la fracture numérique, encore plus prégnante avec la crise actuelle, la Métropole travaille à l'animation d'un réseau de partenaires du territoire autour des enjeux de médiation numérique, et à la diffusion d'outils numériques à destination des usagers (Kits numériques inclusifs, Pass Numériques pour se former, des applications pour faciliter l'orientation des personnes, faciliter l'accès aux services de transport, culture, sport, éducation, sécuriser l'utilisation de leurs données personnelles,...). Elle a également lancé un appel à projet dédiée à l'inclusion numérique. Ces projets sont soutenus par les fonds structurels d'investissement pour plus de 2,6 millions d'euros (FEDER et FSE).

L'ensemble de ces stratégies intégrées et les mesures dédiées s'inscrivent pleinement dans les nouvelles orientations de la programmation européennes 2021-2027 et plus spécifiquement dans le cadre du FSE+. La Métropole de Lyon souhaite ainsi réactiver les opportunités de financements européens sur cette période.

Lyon, le 15 mars 2021

Bruno Bernard
Président



THE MÉTROPOLE DE LYON COMMITMENT TO THE NEW PRINCIPLES OF THE EUROPEAN PILLAR OF SOCIAL RIGHTS

In 2019, The Métropole de Lyon committed to five principles of the European Pillar of Social Rights. A commitment that involves its numerous social services and its willingness to participate, alongside the European Union, in creating a more social Europe. The year 2020, being marked by an unprecedented health crisis, followed by major economic and social consequences, has shown how essential action in this area is. This is the aim of the new executive elected to head the Metropolitan Authority in June 2020, combining environmental transition and social justice. The commitments presented today have two objectives: to reaffirm the commitments made by The Métropole de Lyon in 2019 by re-examining them in the light of the current health crisis; and also to go further with its commitments in order to best meet the needs of its inhabitants. In light of the European Commission's presentation of its plan of action for the implementation of the European Pillar of social rights, The Métropole de Lyon wishes to recall the role it currently plays and wishes to play in the future. The aim is to create an area of balance, equality, social ties between the inhabitants and respect for the environment. To achieve this, innovative governance is essential, as is having a global strategy, while giving proximity its rightful place. This is the very purpose of our Metropolitan Coherence Pact signed with the 59 municipalities of the metropolitan area, which will guide each of our commitments.

THE COMMITMENTS IN 2019: UPDATES & PERSPECTIVES

Principle No. 4: "Active support for employment"

The Métropole de Lyon committed to supporting local employment and those furthest from the job market through its "Charter of 1,000 Companies" initiative by 2020. Today, it is a great success with 1,071 companies involved in integration and over 2,500 people employed. This partnership approach will continue, through the strategic priority sectors for the area (digital, personal services, industry and ecological transition) to define a shared action plan to work on the attractiveness of jobs in these sectors, create training pathways and coordinate a network of employers in the sector. The charter must go further by offering all companies, especially SMEs, which are the main source of jobs, with the tools and the capacity to recruit "more inclusively" over time. It is already active in social matters, integration into the labour market and access to employment for all. This approach is intended to be strengthened by moving towards real inclusive company certification. In addition, The Métropole de Lyon will continue its active support for employment by mobilising its entire future ESF+ subsidy, which remains an essential financial lever within its integration policy.

Principle No. 2 "Equality between men and women"

To address inequalities between women and men, whether social or work-related, The Métropole de Lyon has embarked upon a proactive project to develop a common culture of equality within its services. With dedicated, identified human resources, as well as a plan of action supported by the ESF, since the beginning of 2019, the metropolis has taken major steps to reduce the gaps in terms of remuneration, career development, recruitment, combating sexist behaviour, and improving work-life balance for all public employees. This has taken the form of awareness-raising sessions for team managers and employee surveys. And, materialising the community's commitment, the European Charter for Equality of Women and Men in Local Life was signed at the end of 2019. Today, The Métropole de Lyon wants to go beyond its human resources policy and invest in all public policies.

Principle No. 9 "Work-life Balance"

As part of its proactive policy to develop a common culture of equality between women and men, and a balanced lifestyle for its public employees, Lyon metropolitan area launched a teleworking experiment, starting in 2019, for 170 employees (30% men and 70% women). The health crisis and associated government measures precipitated the implementation of the second phase of teleworking: some 3,000 employees teleworked during the first lockdown (March-May) and nearly 1,400 during the second (October-December). At the same time, with a view to improving working conditions and promoting a balance between work and family life, The Métropole de Lyon has been investing, since 2019, in a caretaker service (administrative services, food, daily life), which today benefits nearly 1,800 public employees, more than 75% of whom are women.

Principle No. 11 "Childcare and Support for children"

In 2019, The Métropole de Lyon committed to strengthening support for parents of children receiving social aid and to combat the phenomena of isolation and exclusion. In 2020, faced with the resurgence of problems in family homes, and in particular with the lockdown measures related to the health crisis, The Métropole de Lyon wanted to strengthen support in the home for vulnerable families, through support for parents in their educational role, where they are fully involved. Lyon is to invest €850,000 over the next five years in this intervention mechanism. This measure is fully in line with the new priorities of the ESF+ 2021-2027, which The Métropole de Lyon wishes to mobilise.

Principle No. 19: "Housing and assistance for the homeless"

In 2019, The Métropole de Lyon committed to maintaining a high level of housing construction, which it has done with the launch of 7,276 projects, including 4,215 social housing projects. It also continued its "Housing First" approach with 437 beneficiaries supported, 50 people rehoused, or in the process of being rehoused, and 25 social support pilot projects. Today, Lyon is committed to deploying a "welcoming and hospitable area" strategy with the aim of reducing squats and shanty-towns, and sheltering the homeless, objectives which are in line with the new priorities of the ESF+.

THE NEW COMMITMENTS

Principle No. 3: "Equal opportunities"

Equal opportunity is a principle that is common to all public policies implemented by The Métropole de Lyon. The appointment in the new executive of Vice-Presidents dedicated to combat discrimination, to equality between women and men, and equality of territories affirms this strong commitment for 2020-2026. The various strategies developed, whether in the social domain, economic development, integration, urban development, culture or sports, etc., aim to guarantee equal treatment, as well as equal opportunities for the most vulnerable populations in the metropolitan area. The action plans deployed within the human resources policy (with a dedicated "diversity mission") and The Métropole de Lyon's external policies follow this principle.

Principle No. 14: "Minimum income"

With 15,000 young people with very few resources identified within its territory, The Métropole de Lyon has decided to experiment with a new system providing for the payment of an allowance for young people between the ages of 18 and 25. This experiment, which will begin in 2021, is part of a global strategy for young people, that can only be effective in an integrated approach. For Lyon, getting young people out of difficult circumstances is a basic necessity in order for them to be able to access housing and then to be able to enter a process of job seeking or training. The Métropole de Lyon will offer innovative support to promote the social and vocational integration of these young people who are disengaged from current systems. The aim will be to support young people who have no access to any support mechanism and to encourage their engagement with provision. This new aid is intended to be adaptable to young people's circumstances. The aim is to strive to meet the needs identified during the wide-ranging survey of young people and professionals acting on their behalf. Special attention will be paid to young people leaving child welfare who encounter greater difficulties with training, access to housing and healthcare provision. These priorities will be supported by dedicated national and European funding opportunities.

Principle No. 16: "Healthcare"

Although healthcare comes under national and regional jurisdiction in France, following the lockdown measures in 2020 related to the health crisis and its consequences on daily, economic and social life, The Métropole de Lyon wishes to support prevention in mental healthcare. Among other measures, an emergency grant of €60,000 was awarded to a qualified foundation to provide psychological support to adults, young people and students in difficult circumstances in disadvantaged municipalities in the area for three months.

Principle No. 17: "Inclusion of people with disabilities"

For The Métropole de Lyon, the inclusion of people with disabilities in society, if it involves access to employment and equal working conditions, must also be addressed by housing. Lyon is committed to developing inclusive housing in order to prevent isolation and offer an alternative to institutions. The local authority is already monitoring two projects for people with mental disabilities in the area, and in 2021, it will decide on a system of subsidies for projects to support elderly or disabled people. The provisional budget for the period 2021-2024 is over €2.8 million. In this context, the local authority wishes to activate the European structural funds (€240,000) as a financial lever for this strategy to finance a dedicated Inclusion project manager position.

Principle No.18: "Long-term care"

By 2040, the number of people living in Lyon metropolitan area who will be over 60 years of age will increase by 30% and the number of people over 85 will double. 12,380 people with disabilities currently receive social assistance at home or in an institution. The Métropole de Lyon is a leader in social and medico-social action, gerontological coordination and disability policy. Like other European Metropolitan Authorities, Lyon is planning for the ageing of its population and has identified priorities to guarantee a quality service offer for long-term care:

- The prevention of loss of autonomy, aimed at delaying entry into dependency of the elderly and entry into a care pathway, is the subject of a dedicated approach within Lyon with a project-team in charge of developing innovative tools for the prevention of loss of autonomy (e.g.: digital application on preventing malnutrition, virtual tour of an adapted apartment, adapted small dwelling, etc.)
- Supporting caregivers (160,000 in the area) who help their loved ones facing illness, disability or loss of autonomy is a major focus for Lyon. It is also committed to developing tools to support "helpers". For example, a €400,000 subsidy has been made available over 2019-2022 for the running of a centre for caregivers. Additional funding is provided each year for the provision of training, workshops and events.

- Raising the profile of care professions, in beyond improving remuneration at national level, through advertising campaigns and support for the structuring of the sector, which is in line with principle No. 3 of active support for employment, and more specifically, the Autonomy and Old Age sector. This strategy is supported by the ESF.

Principle No. 20: "Access to essential services"

As part of the national strategy to prevent and combat poverty, The Métropole de Lyon has committed, alongside the state, to facilitating access to essential services for people in very difficult circumstances. This commitment to help the most vulnerable is illustrated through three major commitments:

First of all, the renewal of its welfare arrangements. This entails a more proactive approach towards disengaged members of society (mobile social care; young people with psycho-social problems; squats and shanty-towns). Social professionals will be specifically trained to support very vulnerable people, and we will experiment with "drop-in" services to better respond to urgent social needs.

Second, to facilitate access to essential services, The Métropole de Lyon funds day-care centres and their networking, health access systems, and the opening of a showering/bathing facility in one of the municipalities in the area. It has also decided to grant free public transport to the most vulnerable.

Finally, to combat the digital divide, which is even more acute with the current crisis, The Métropole de Lyon is working to coordinate a network of partners in the region around the challenges of digital mediation and to provide users with digital tools (inclusive digital kits, digital passes for training, applications to help people find their way around, to facilitate access to transport services, culture, sport, education, secure use of their personal data, etc.). It has also launched a call for proposals dedicated to digital inclusion. These projects have structural investment fund support of more than €2.6 million (ERDF and ESF).

All of these integrated strategies and dedicated measures are fully in line with the new orientations of European programming for 2021-2027 and, more specifically, the framework of the ESF+. The Métropole de Lyon thus wishes to reactivate European funding opportunities over this period.

Lyon, March 15, 2021

Bruno Bernard
President



la métropole
GRAND LYON